

SEPTEMBRE 2018

CONSULTATION CITOYENNE SUR L'EUROPE

"COMMENT L'UE PEUT-ELLE CONTRIBUER À L'OBJECTIF
D'UNE SOCIÉTÉ CONFIANTE DANS SON ALIMENTATION ?"

AVERTISSEMENT

Le présent document rassemble les opinions de chacun des membres du CNA sur la question posée.

Il ne reflète pas une position du CNA plénier dans son ensemble.

AVANT-PROPOS



« À quelques mois des élections européennes, un vaste exercice de consultations citoyennes a été lancé afin de recueillir les attentes des citoyens vis-à-vis de l'Union Européenne. Ces consultations ont démarré en France le 17 avril dernier, et au moment où je rédige ces quelques mots, ce sont plus de 700 débats qui ont été organisés sur tout le territoire. Instance unique en son genre, le Conseil National de l'Alimentation regroupe les différents représentants des acteurs de la chaîne alimentaire et forme ce que le gouvernement français considère comme le "parlement de l'Alimentation". Parce qu'il porte les attentes de milliers d'acteurs sur les questions d'alimentation qui sont des questions qui nous concernent tous, le Conseil National de l'Alimentation a souhaité s'associer à cette grande réflexion citoyenne sur l'Europe.

L'alimentation est l'un des sujets les plus intégrés au niveau communautaire, et c'est donc l'Union Européenne qui détient les clefs de la confiance des citoyens européens dans leur alimentation. Une société confiante dans son alimentation constitue la pierre angulaire d'un système alimentaire vertueux, et c'est pour cette raison que les membres du CNA ont choisi de s'interroger sur la manière dont l'Union Européenne pouvait contribuer à l'atteinte de cet objectif à la fois essentiel et ambitieux. Nous espérons que la restitution de ce qui a été de très riches échanges permettra d'éclairer les décideurs, d'inviter chacun de nous à la réflexion, et peut-être même, de susciter d'autres débats ! »

Guillaume Garot, Président
du Conseil National de l'Alimentation

CONTEXTE

Contexte

Le 17 avril 2018, le Président de la République a lancé le volet français des consultations citoyennes sur l'Europe. Ce grand exercice de participation citoyenne se tiendra jusqu'à octobre 2018 dans les 27 États Membres avec pour but de recueillir les impressions et les attentes des citoyens vis-à-vis de l'Union Européenne.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a proposé au Conseil National de l'Alimentation, instance de démocratie participative unique en son genre en Europe, de s'associer à cette initiative en consultant ses membres sur leurs attentes par rapport à l'Europe et ses politiques alimentaires.

Au travers d'un débat en deux phases dont les modalités ont été labellisées par le secrétariat général aux consultations citoyennes sur l'Europe, le CNA s'est ainsi interrogé sur la question suivante :

Comment l'UE peut-elle contribuer à l'objectif d'une société confiante dans son alimentation ?

Méthode

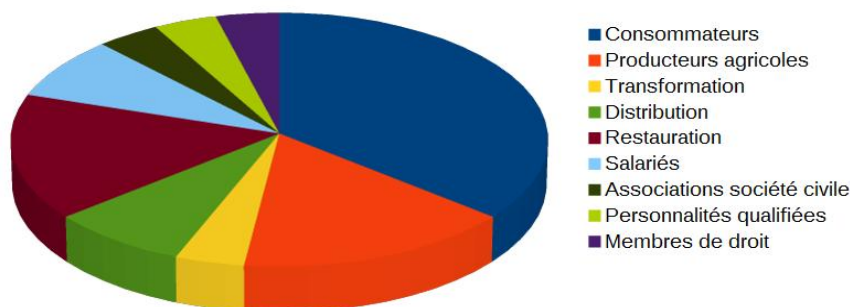
La consultation du Conseil National de l'Alimentation a suivi deux étapes :

1. Phase de consultation électronique : **du 11 juin 2018 au 20 juillet 2018** ;
2. Mise en débat des contributions : le **12 septembre 2018**

Participation

1. Première phase de consultation électronique
 - 40 jours de consultation, 25 contributions, plus de 100 idées émises

Répartition des contributions



2. Débat en séance plénière : forte participation des membres à la séance mais prises de parole peu nombreuses (contexte d'ordre du jour contraint)
3. Contribution globale au document (totalité des échanges sur les deux phases)

La majeure partie des échanges ont eu lieu par voie électronique, via la mise en débat des différentes contributions. Nous avons pu noter une très bonne participation des 7 collèges des acteurs de la chaîne alimentaire (consommateurs, producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, salariés et société civile). Sur les 37 structures qui composent ces 7 collèges, 26 ont participé à la consultation soit **70,2%**.

MEMBRES DU CNA AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION

Consommateurs

(9 structures sur 9)

AFOC
CNAFC
ASSOCIATION LÉO LAGRANGE POUR LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS
CNAFAL
ADEIC
INDECOSA CGT
UFC QUE CHOISIR
CLCV
FAMILLES RURALES

Producteurs agricoles

(3 structures sur 7)

FNSEA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE (2 contributions)
COORDINATION RURALE

Transformation

(3 structures sur 4)

ANIA
COOP DE FRANCE
CGAD

Distribution

(2 structures sur 4)

SEMMARIS
FCD

Restauration

(5 structures sur 6)

RESTAUCO
AGORES
SNRC
UMIH
SYNHORCAT

Salariés de l'agriculture de l'alimentaire et de la distribution des produits alimentaires

(2 structures sur 4)

FGA CFDT
FO

Associations de la société civile

(2 structures sur 3)

FRANCE ASSO SANTÉ

Parmi les associations mettant en œuvre l'aide alimentaire: RESTOS DU COEUR

Personnalités qualifiées

Alain Soroste

Membres de droit

INRA

Membres de plein droit

DGCCRF

Invités permanents

AFNOR

INTRODUCTION

10 ambitions pour une société confiante dans son alimentation

Le présent document reprend l'ensemble des arguments qui ont été portés au travers des contributions écrites et orales. Ces arguments ont été rassemblés par ambitions, puis par leviers permettant d'atteindre ces ambitions.

L'atteinte de l'objectif d'une société européenne confiante dans son alimentation passerait ainsi par les ambitions suivantes :

- Un système alimentaire plus sûr et mieux contrôlé (AMBITION 1)
- Une Politique Agricole Commune plus complète et plus ambitieuse (AMBITION 2)
- Un système de gouvernance plus performant et plus ouvert (AMBITION 3)
 - Des consommateurs mieux informés (AMBITION 4)
- Une politique d'éducation à l'alimentation plus ambitieuse (AMBITION 5)
 - Une alimentation plus favorable à la santé (AMBITION 6)
- Une gestion améliorée des crises alimentaires ayant une ampleur européenne (AMBITION 7)
 - Un dispositif d'évaluation des risques renforcé (AMBITION 8)
 - Une recherche mieux orientée (AMBITION 9)
 - Une meilleure maîtrise des échanges à l'international (AMBITION 10)

Ces ambitions sont portées par différents acteurs au sein du CNA, qui sont précisés pour chacun des leviers associés.

Faire de l'alimentation un sujet encore plus intégré au niveau communautaire

Dans la diversité des arguments soulevés par les membres du CNA, il est intéressant de noter les 3 constats suivants :

- L'idée selon laquelle l'alimentation doit être un sujet encore plus intégré au niveau communautaire est largement partagée par les membres du CNA. **Une société plus confiante passerait ainsi par une Europe plus forte et plus compétente sur les sujets d'alimentation.**
- Des **attentes très fortes** ont été exprimées en matière **d'information du consommateur** (étiquetage des denrées alimentaires notamment) et en termes **de contrôles** (harmonisation et renforcement des contrôles)
- La **PAC** est davantage **interrogée dans ses fondements** que dans son fonctionnement : celle-ci doit être **plus ambitieuse** et défendre une **vision globale**, en intégrant davantage les aspects environnementaux, sociaux et alimentaires.

AMBITION 1

Un système alimentaire plus sûr et mieux contrôlé

Leviers évoqués

1. Rendre le droit de l'alimentation plus performant
2. Renforcer et améliorer les contrôles
3. Renforcer le régime de sanctions

1. Rendre le droit de l'alimentation plus performant

- **Effectuer un retour d'expérience sur la législation alimentaire** issue du règlement (CE) n° 178/2002 et des textes composant le « paquet hygiène », notamment à la lumière des crises alimentaires qui ont eu lieu ces quinze dernières années afin d'améliorer l'efficacité du dispositif actuel (Alain Soroste, personnalité qualifiée)

« Le dispositif actuel (règlement (CE) n° 178/2002 et paquet hygiène) est lui-même issu des réflexions faisant suite aux crises alimentaires des années 1980 et 1990. Il n'a pas permis d'éviter l'apparition de nouvelles crises alimentaires et devrait donc être encore amélioré » Alain Soroste

En réaction : *« Au cours de ce retour d'expériences, il conviendra de distinguer les contextes dans lesquels s'applique le paquet hygiène et pour lesquels il se révèle plus ou moins performant. Notre perception est en effet que le paquet hygiène fonctionne bien en France pour les paysans et artisans transformateurs qui diffusent les produits alimentaires au niveau local. Il mérite en revanche sûrement d'être revu compte tenu des évolutions de l'industrie agroalimentaire (recours aux conservateurs, additifs...) et vis-à-vis desquelles il se révèle plus défaillant. Il est donc important de ne pas faire d'amalgame entre ces deux contextes. » Confédération Paysanne*

- **Uniformiser** par le haut les textes d'application et de transposition pris par les États membres en application de directives ou règlements européens (SNRC, Confédération Paysanne, Coop de France)

En réaction : *« Il est toutefois important de veiller à ce que les harmonisations ne se*

traduisent pas en une inflation des normes qui deviendrait difficilement gérable pour les plus petits acteurs économiques comme les producteurs locaux.» Confédération Paysanne

- S'assurer que le **droit des États membres soit compatible avec le droit communautaire applicable et appliqué de manière harmonisée** (FO, Confédération Paysanne)
 - Exemple du devoir d'alerte et de la protection des salariés : garantir aux salariés manipulant des denrées la possibilité de signaler un problème de santé susceptible de générer un danger sanitaire sans remettre en cause leur propre sécurité personnelle (discrimination ou éviction en dehors de prescriptions par la médecine du travail avec un accompagnement adapté) (FO)

« Le règlement (CE) n°178/2002 prévoit l'implication des salariés dans le processus de l'alerte sanitaire incombant à l'exploitant, et plus particulièrement la « coopération » avec les autorités compétentes. Il est pour cela nécessaire que la protection légale prévue dans le Code du travail pour les signalements de bonne foi de discrimination, de harcèlement, de maltraitance et de corruption, soit étendue à l'alerte sanitaire. » FO

- **Prévoir des expériences et retours d'expériences** à l'échelle UE avant l'adoption de mesures contraignantes pour tester leur applicabilité et la perception du grand public (SNRC)
- **Harmoniser les mises en œuvre du principe de précaution** entre États membres pour éviter de créer des suspicions dans l'esprit du consommateur (SNRC, Coop de France)

« Le consommateur ressent des doutes lorsqu'un État adopte le principe de précaution et un autre non. Pourquoi un produit est accepté chez l'un mais pas chez l'autre ? Cela nuit à la confiance générale qu[e le consommateur] peut avoir dans l'alimentation » SNRC

- **Favoriser le partage d'expériences entre membres de l'UE** en matière de droit alimentaire et faciliter la lecture des différentes réglementations au sein des pays membres de l'UE, via par exemple, un centre de ressources (ALLDC, Coordination Rurale, CLCV)

« Lors de la conduite de nos travaux du CNA, nous ignorons souvent les pratiques des

autres pays sur les sujets traités. Tout n'est pas à créer à partir de rien. D'autres pays ont peut-être déjà abordé nos préoccupations et réciproquement » ALLDC

- **Promouvoir la normalisation comme outil de régulation volontaire en complément du droit de l'alimentation (AFNOR)**

« La normalisation constitue aujourd'hui un outil de régulation de plus en plus prégnant. Sur les sujets de distorsion de concurrence, ou pour contribuer à la construction d'une position commune qui puisse être portée au niveau européen par exemple, le recours à la norme peut être pertinent. À titre d'exemple, nous pouvons citer les travaux en cours au plan européen pour promouvoir la norme nationale sur les compléments alimentaires pour sportifs au Comité Européen de Normalisation (portage de la norme nationale avec le soutien du ministère des sports). De manière générale, il nous semble important d'encourager le réflexe consistant à se demander quel est l'outil le plus pertinent pour aborder une problématique donnée dans le contexte européen » AFNOR

2. Renforcer et améliorer les contrôles

- Intensifier les contrôles des services sanitaires et de fraudes, renforcer leurs effectifs et leurs moyens (Agores, FO, CLCV)

« Les services de contrôles ont, par exemple en France, fait l'objet ces dernières décennies de réformes et réorganisations successives qui les ont mis en difficulté pour atteindre leurs objectifs en matière de sécurité sanitaire. Les manques d'effectifs et leurs conséquences sont partout reconnus, tant dans les instances consultatives et rapports parlementaires que dans les enquêtes auprès des citoyens. Ces carences remettent en cause la sécurité des aliments et des échanges, mais également le fonctionnement et le devenir des services de contrôle. L'UE doit imposer partout des services de contrôle officiels, indépendants, dotés d'un personnel suffisamment qualifié, et adaptés aux besoins selon des critères, programmes et barèmes établis. » FO

En réaction : « Les contrôles sont déjà prévus par la réglementation. Il faut renforcer les moyens des services de contrôles pour les rendre effectifs et s'assurer de la bonne application de la loi. Mais il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de contrôles prévus. » Coop de France

- **Fixer des niveaux de formations minimum harmonisés et reconnus** sur le plan communautaire, pour les opérateurs et pour les professionnels effectuant les contrôles (FO)
 - Pour les opérateurs : proposer des formations **adaptées, harmonisées et accessibles**. Celles-ci doivent par ailleurs faire l'objet d'une **validation**, par exemple sous forme de **certificats de compétences reconnus au niveau communautaire** (FO)

En réaction : « *Il conviendrait de préciser davantage le périmètre de la recommandation : parlons-nous de formation à l'hygiène alimentaire ou, plus généralement de qualification pour tout professionnel en lien avec le domaine alimentaire (cadre pour lequel il semble complexe et sûrement inapproprié de chercher à aboutir à une réglementation harmonisée au niveau européen) ? Si la remarque renvoie à la formation à l'hygiène alimentaire, les obligations réglementaires mises en place par la France en la matière pour le secteur de la restauration commerciale pourraient très bien servir de modèle pour les autres pays* » CGAD

- Pour les contrôles officiels : fixer un **niveau minimum de formation, revoir les programmes et durées de formation initiales** en fonction des niveaux de connaissances et de compétences requis, et fixer des objectifs quantifiés de formation continue. Ces programmes doivent faire l'objet d'une **harmonisation et d'une reconnaissance au sein de l'Union Européenne** (FO)

« *Les programmes de formations initiales ont, pour certains, fait l'objet de restrictions conséquentes, le plus souvent pour des raisons d'ordre budgétaire. C'est particulièrement le cas pour les auxiliaires officiels dans différents pays de l'UE. Pour la France citons le cas des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, notamment en charge de la réalisation de l'inspection sanitaire, dont les programmes ont été réduits de manière très importante il y a quelques années. Les effets négatifs de ces compressions sont de plus en plus ressentis et signalés par les intéressés, par leurs structures, mais aussi par les opérateurs.* » FO

- Renforcer le **contrôle des produits entrant dans l'Union Européenne** (Restauco, Indecosa CGT, Coordination Rurale, CLCV, Coop de France).
- Interdire les importations ne respectant pas les normes de production européennes, y compris dans le cadre d'accords commerciaux (FNSEA).

« *Il n'est pas cohérent de renforcer les exigences sur les agriculteurs français tout en ouvrant nos frontières à l'importation de produits qui ne respectent pas nos normes.*

L'objectif étant de supprimer toute distorsion de concurrence entre les producteurs européens et les producteurs des pays tiers, tout en protégeant la santé publique et l'environnement. À titre d'exemple, le rapport de la commission Schubert sur les impacts du CETA répertorie des activateurs de croissance et des produits phytosanitaires (46 molécules) interdits dans l'UE mais autorisés dans les produits exportés vers l'UE comme par exemple l'Atrazine interdite dans l'Union Européenne depuis le début des années 2000.» FNSEA

- **En matière de santé végétale, mettre en place un système de contrôle et de prévention des risques suffisamment robuste** à l'échelle européenne afin de faire face à la pression parasitaire (Coordination Rurale)

Ce système s'appuierait notamment sur :

- une amélioration du Passeport phytosanitaire européen (PPE) ;

« Tous les produits végétaux importés devraient présenter un PPE accompagné d'une certification dont le protocole serait élaboré par un organisme européen indépendant et non par l'expéditeur, comme c'est le cas aujourd'hui » Coordination Rurale

- la création d'une plateforme de surveillance épidémiologique au niveau européen ;
- un recensement par l'OEPP (Office européen de protection des plantes) des organismes présents dans d'autres pays et qui, arrivées en UE, seraient potentiellement nuisibles

« à l'image de ce qui est fait au niveau mondial par l'OIE en matière de protection de la santé animale » Coordination Rurale

« En matière de santé du végétal, nous assistons à un phénomène d'augmentation des ravageurs (en 1950 l'Inra dénombrait 2 arrivées de nouvelles espèces d'insecte par an, il dénombre désormais plus de 20 introductions annuelles) couplé à un risque d'exposition accru en raison des volumes des échanges internationaux (importations-exportations). Il convient d'adopter des règles plus rigoureuses en Europe (quarantaines, interdiction d'importer...) afin de faire face à la pression parasitaire, permettant ainsi de préserver la santé du végétal et ainsi la qualité des productions alimentaires. » Coordination Rurale

- **Consolider les contrôles réalisés sur les denrées alimentaires issues de pays tiers notamment des produits à forte valeur ajoutée** comme ceux se

revendiquant de label du type "Agriculture biologique"(FCD, CLCV, Coop de France)

« Les denrées alimentaires à forte valeur ajoutée attisent les pratiques frauduleuses. C'est la raison pour laquelle les marchés les plus porteurs, notamment la commercialisation grandissante dans l'Union des produits issus de l'Agriculture Biologique, devraient faire l'objet d'un renforcement des contrôles officiels documentaires et analytiques avant leur entrée dans l'Union » FCD

En réaction : *« La DGCCRF souhaite signaler qu'un contrôle renforcé des produits biologiques importés a récemment été mis en place par une modification du Règlement 1235/2008, entrée en vigueur le 20 octobre 2017. Depuis cette date, les lots importés dans l'Union européenne subissent un contrôle documentaire systématique, un contrôle d'identité par sondage ainsi qu'un contrôle physique pouvant donner lieu à des prélèvements pour analyse. » DGCCRF*

- **Améliorer la coordination** des organes de contrôle entre États membres (SNRC, Coordination Rurale)
- Veiller à ce que les **contrôles soient réalisés avec le même niveau d'exigence** dans tous les pays membres de l'UE (ALLDC, CNAFAL, ADEIC, Coordination Rurale, Coop de France)

« L'idée selon laquelle les contrôles ne s'effectuent pas de la même manière en France et dans les autres pays membres de l'UE est très répandue dans l'esprit des consommateurs. Il faut réglementer et harmoniser par le haut. » ALLDC

« La confiance ne se décrète pas, elle demande de la transparence, de la lisibilité et des garanties en matière de sécurité alimentaire : Comment s'assurer, dans l'ensemble des États de l'UE, qu'un contrôle de la qualité des produits alimentaires est effectué de façon concertée, dans la transparence, avec le respect des mêmes exigences et précautions, afin [notamment] d'éviter les diverses dérives vécues dans le passé ? » ADEIC

3. **Renforcer le régime des sanctions** (Alain Soroste, personnalité qualifiée)

- **Donner à la Commission un pouvoir de sanction** en matière de droit alimentaire s'inspirant de celui exercé en matière de droit de la concurrence (Alain Soroste, personnalité qualifiée)

- **Améliorer l'effectivité des sanctions** et établir un barème de sanctions qui soit effectivement dissuasif, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques (Alain Soroste, personnalité qualifiée)
- Ledit barème devra également instituer des **obligations de publicité** (au niveau européen et de chaque État membre) **des sanctions à la charge des personnes condamnées** (Alain Soroste, personnalité qualifiée)

« Le marché européen (notamment de l'alimentation) est unique, les sanctions réprimant les agissements illicites devraient relever d'un régime unique avec un acteur unique, sous la surveillance de la Cour de Justice de l'Union européenne. Les "affaires" alimentaires commises sur le territoire d'au moins deux États membres seraient ainsi sanctionnées à un niveau européen et feraient l'objet de mesures de publicité importantes au niveau européen. « La Commission serait par ailleurs mieux identifiée par les consommateurs européens comme un acteur incontournable de l'alimentation. »
Alain Soroste

En réaction : *« Il faudrait s'assurer de pouvoir appliquer cette règle aux fournisseurs hors UE. Est-ce envisageable ? »* Coop de France

- **Uniformiser les règles et les régimes de sanctions** (AFOC, CNAFC, CNAFAL)

AMBITION 2

Une Politique Agricole Commune plus complète et plus ambitieuse

Leviers évoqués

1. Conduire une politique agricole commune en cohérence avec l'objectif d'une alimentation durable
2. Promouvoir une politique agricole commune plus favorable à l'emploi paysan
3. Promouvoir une politique agricole commune ambitieuse en matière de réduction des pesticides
4. Défendre un budget PAC fort et équilibré entre les aides directes et le développement rural régional
5. Orienter la PAC vers un objectif de rapprochement entre les lieux de production et les lieux de consommation

1. **Conduire une politique agricole commune en cohérence avec l'objectif d'une alimentation durable**

- Primer les seules 52 premières ha ou bêtes et **mettre en place un calcul à l'actif** afin de sauvegarder des fermes à taille humaine et d'assurer leur sauvegarde (Confédération Paysanne)

En réaction : « Le lien entre « taille humaine des exploitations » et « alimentation durable » mériterait d'être davantage argumenté » Coop de France

- Orienter les **financements des fonds CHAFFEA** vers une **promotion des produits paysans locaux et de qualité** (Confédération Paysanne)
- Mieux intégrer la notion **d'alimentation favorable à la santé** dans les directives de la PAC en réorientant les aides vers les modes de production qui respectent le plus l'environnement, comme l'agriculture biologique, et en favorisant les bonnes pratiques (CLCV, Confédération Paysanne)

- Réorienter les aides de la PAC vers les **modes de production agricole les plus respectueux de l'environnement** et notamment **l'agriculture biologique** (UFC-Que Choisir, Indecosa CGT, CLCV, Confédération Paysanne)

« Alors qu'en théorie les aides de la PAC sont conditionnées au respect de nombreuses exigences, notamment environnementales, les enquêtes de la Cour des Comptes européenne montre qu'en pratique le principe de l'écoconditionnalité n'est pas mis en œuvre et que les aides de la PAC continuent à subventionner des modes de production dommageables pour l'environnement et potentiellement pour la santé humaine. » UFC-Que Choisir

- **Inscrire la réforme de la PAC dans une logique de développement durable**, soutenir l'agroécologie, l'agriculture biologique et toutes formes d'agriculture durable. (FGA CFDT, Confédération Paysanne, Coop de France, CLCV)

« la PAC doit prendre en compte les attentes et les besoins des citoyens européens en matière d'alimentation et de préservation de l'environnement et de la santé et, dans le respect du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, elle doit s'inscrire pleinement dans une logique de développement durable. » FGA CFDT

- Repenser le système d'aides de la PAC de telle manière à ce que **les agriculteurs dont les productions sont plus respectueuses de l'environnement soient davantage rémunérés pour les services écologiques rendus** (Indecosa CGT)

« Les aides doivent être attribuées en priorité aux agriculteurs ayant de bonnes pratiques environnementales et ayant pour objectif la production de produits alimentaires de qualité. Les aides doivent ainsi être distribuées en cohérence avec l'impact environnemental des productions et les efforts fournis en la matière par les agriculteurs » Indecosa-CGT

- Construire une **véritable politique alimentaire commune et ambitieuse, basée sur des résultats scientifiques validés**, pour construire des systèmes alimentaires plus durables, promouvoir des choix alimentaires favorables à la santé et respectueux de l'environnement (INRA, Confédération Paysanne, Coop de France, CLCV)

« Cette politique aura pour « objectif de réduire les dépenses de santé (maladies non transmissibles¹) et de préserver l'environnement, dans un contexte de tension sur les

¹ « Les maladies non transmissibles, appelées également maladies chroniques, tendent à être de longue durée et résultent d'une association de facteurs génétiques, physiologiques, environnementaux et comportementaux. » Site internet de l'Organisation Mondiale de la Santé.

ressources agro-alimentaires. [Il conviendra d'] aligner les politiques dans les différents domaines (agriculture, environnement, sécurité des aliments) et les différents niveaux de gouvernance (UE, pays, local), pour permettre l'accès à une alimentation saine et durable au plus grand nombre. Elle défendra une vision globale des systèmes alimentaires en intégrant les préoccupations de nutrition et santé, avec une approche multidisciplinaire et multi-acteurs. » INRA

- Réaffirmer la **nécessité d'une politique agricole commune ambitieuse dotée d'un budget renforcé**, capable d'assurer un vrai marché unique avec des règles équitables entre les États membres, de préserver la dimension économique de l'agriculture, d'encourager les démarches de progrès visant la double performance environnementale et économique et ainsi d'accompagner la transition des exploitations agricoles, de favoriser les investissements tout en garantissant un fonctionnement plus juste de la chaîne alimentaire (FNSEA)
2. **Promouvoir une politique agricole commune plus favorable à l'emploi paysan** (Coordination Rurale, Confédération Paysanne)
 3. **Promouvoir une politique agricole commune ambitieuse en matière de réduction des pesticides**
 - Orienter la politique agricole commune vers un **objectif de sortie des intrants de synthèse** (Confédération Paysanne, Agores, CLCV)

En réaction : « Il serait préférable de parler d'un objectif d'une agriculture plus sobre en intrants (limitation au maximum des pesticides et engrais de synthèse, optimisation de l'utilisation des intrants) » Coop de France

- **Bannir l'usage préventif des pesticides et des produits médicamenteux (antibiotiques dans les élevages par exemple)** (CNAFAL)
 - **Renforcer la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'Union européenne**, via une harmonisation sur les pays membres les plus rigoureux à cet égard. À défaut, il faudrait **informer le consommateur sur les différences de traitements**, notamment phytosanitaires, réalisés sur les denrées alimentaires selon les pays de l'Union européenne et hors Union européenne (UMIH)
4. **Défendre un budget PAC fort et équilibré entre les aides directes et le développement rural régional** (Confédération Paysanne)

« Ce budget mieux réparti doit aussi prendre en compte par l'aide à l'actif les productions maraichères, fruitières, fromagères, diversifiées des petites fermes. [Celles-ci sont] aujourd'hui, très peu aidées et très affectées par les changements climatiques. » Confédération paysanne

5. Orienter la PAC vers un objectif de rapprochement entre les lieux de production et les lieux de consommation

- **Encourager la production des filières agricoles pénuriques** comme celle de protéines végétales à destination de l'alimentation humaine et animale, et celle des produits biologiques (FCD, Coordination Rurale, Confédération Paysanne, Coop de France)

« La dépendance de productions issues de pays tiers comme les possibles fraudes du fait de l'absence de contrôles in situ doivent inciter l'Union européenne à développer ces filières. » FCD

« L'intérêt sanitaire de produire ,transformer et diffuser au local ,c'est aussi de fortement limiter les vecteurs de maladies (transports, manipulations successives etc.) (...) Mise à part certaines espèces non productible en Europe, n'est il pas préférable de développer la bio sur le continent plutôt que de rester dans une logique d'import /export ? Outre le fait que le cahier des charges est différent entre l'Europe et le reste du monde, les conditions sociales ne sont pas les mêmes, et l'esclavagisme existe bel et bien (conditions sociales des migrants saisonniers dans plusieurs pays européens, conditions des femmes saisonnières au Maroc qui est un important producteur bio pour la France etc.) » Confédération Paysanne

- **Re-dynamiser les territoires** en faisant la promotion de l'agriculture locale et des circuits de vente directe (Coordination rurale, Confédération paysanne, Agores, Familles Rurales, Coop de France,CLCV)

« C'est en rapprochant le consommateur du secteur primaire qu'il sera possible de bâtir une société confiante dans son alimentation » Coordination Rurale

En réaction : « La vente directe à la ferme n'est pas le seul moyen de mettre en valeur les produits locaux. Il existe d'autres acteurs de la filière alimentaire qui le font au quotidien telles les entreprises alimentaires de proximité » CGAD

- Inscrire la réforme de la PAC dans une nécessaire régulation mondiale avec un **objectif prioritaire de sécurité alimentaire** (FGA CFDT, Confédération Paysanne, Coordination Rurale)

Il convient de « structurer les échanges afin de rapprocher les lieux de production alimentaire des lieux de consommation. La souveraineté alimentaire permet également de réduire la vulnérabilité de l'Europe face aux virus qui se développent dans les élevages confinés/industriels et circulent via le transport de marchandises. »

Confédération Paysanne

AMBITION 3

Un système de gouvernance plus performant et plus ouvert

Leviers évoqués

1. Instaurer un régime de sanctions effectives, dissuasives et proportionnées à l'encontre des institutions européennes qui n'ont pas respecté leurs obligations
2. Renforcer/rendre plus transparent le dialogue entre les associations de consommateurs, les ONG et l'UE, relais déterminant des institutions
3. Faire en sorte que les institutions européennes soient plus à l'écoute de la société civile et moins sensibles à la pression des lobbies
4. Développer un Conseil Européen de l'Alimentation
5. Construire un réseau des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle européenne

- 1. Instaurer un régime de sanctions effectives, dissuasives et proportionnées à l'encontre des institutions européennes qui n'ont pas respecté leurs obligations** (Alain Soroste, Confédération Paysanne)

« Les règlements "cadre" prévoient bien souvent des actes d'exécution ou des actes délégués ou des rapports qui doivent être établis dans un délai déterminé par la Commission. Des retards de plusieurs mois, voire plusieurs années, voire des absences sont parfois constatés (par exemple pour ceux devant être établis dans le cadre du règlement INCO ou dans le cadre du règlement sur les allégations nutritionnelles et de santé) » Alain Soroste

- 2. Renforcer/rendre plus transparent le dialogue entre les associations de consommateurs, les ONG et l'UE, relais déterminant des institutions**

Proposition portée par : CNA plénier (Avis 73)

Appuyée de nouveau durant la consultation par : Confédération Paysanne, ALLDC, CLCV, CNAFAL, France Asso Santé, Coop de France

- **Intégrer les associations de santé** (fédérées au niveau européen par European Patient' Forum) et associations de santé publique (fédérées au niveau européen par European Public Health Alliance) à ces discussions (France Asso Santé, Confédération Paysanne)

- **Apporter un soutien financier aux associations représentant la société civile** afin que celles-ci puissent effectivement avoir les moyens de contribuer à un mode de gouvernance plus ouvert (Confédération Paysanne, CNAFAL)

« La démocratie alimentaire implique la construction de ponts entre le modèle de démocratie représentative et le modèle de démocratie participative. Cela demande également de soutenir financièrement les associations de la société civile afin que celles-ci puissent faire face à leurs frais de représentation » Confédération Paysanne

3. Faire en sorte que les **institutions européennes soient plus à l'écoute de la société civile et moins sensibles à la pression des lobbies** (ALLDC, Confédération Paysanne)

« Donner une réponse aux crises alimentaires, non en fonctions des lobbies mais viser l'intérêt des citoyens consommateurs et de leur santé. Les exemples récents tendent à prouver que les arguments économiques priment sur ceux de la santé et de l'environnement. Le consommateur perd confiance lorsque le débat est faussé par des intérêts divers et que des mesures de précaution et de contrôle ne sont pas mises en place. » ALLDC

4. **Développer un Conseil Européen de l'Alimentation**

Proposition portée par : CNA plénier (Avis 73)

Appuyée de nouveau durant la consultation par : Confédération Paysanne, Alain Soroste, CNAFC, ALLDC, ADEIC, Coordination Rurale, Coop de France)

« En matière d'alimentation, beaucoup des problèmes identifiés proviennent d'un manque récurrent d'informations et de transparence, de l'absence d'outils et de courroies de communication en mesure de cibler l'ensemble des consommateurs et de façon générale le grand public, les citoyens européens. Tous les fantasmes et inquiétudes peuvent dès lors surgir, dès qu'une dérive ou un problème grave sont observés. Les échanges et la communication concernant l'alimentation doivent donc être renforcés » ADEIC

5. **Construire un réseau des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire à l'échelle européenne**

- S'appuyer sur ce réseau pour **tester la réception des avis du CNA** et proposer de tester leurs productions (avis, rapports) (France Asso Santé)
- Favoriser la **création d'interprofessions à l'échelle européenne** (Restauco, Coordination Rurale)

En réaction : « *Un tel réseau semble très complexe à mettre en place et risque d'être difficilement opérationnel.* » CGAD

AMBITION 4

Des consommateurs mieux informés

Leviers évoqués

- Mettre en place un étiquetage alimentaire plus complet, plus lisible
- Engager une réflexion sur le périmètre et les modalités de révision des signes officiels de la qualité et de l'origine
- En restauration commerciale: étendre le statut d'artisan cuisinier et la mention «fait maison» à l'UE, encadrer les plateformes en ligne proposant des offres de restauration à domicile et harmoniser les référentiels de formation à l'hygiène
- Étendre le système du Nutriscore à l'UE et veiller à son évaluation régulière
 - Mieux encadrer le marketing alimentaire à l'échelle européenne
 - Offrir au consommateur un meilleur accès à l'information

1. Mettre en place un étiquetage alimentaire plus complet, plus lisible

- Mettre en place un **dispositif d'étiquetage prenant en compte à la fois des critères sociaux, environnementaux et nutritionnels** (Coordination Rurale, Confédération Paysanne)

En réaction : « *«Une intégration de critères aussi différents dans un même dispositif d'étiquetage n'est pas de nature à guider facilement le choix des consommateurs»* CLCV

- Améliorer l'information du consommateur sur l'origine des ingrédients des produits transformés (CLCV)
- Rendre obligatoire la **mention de l'origine des produits bruts et des matières premières constitutives** des produits transformés (FNSEA, Familles Rurales, Agores, Indecosa CGT, Coordination Rurale, Confédération Paysanne)

« Cela devrait concerner au moins les 3 principaux ingrédients d'un produit transformé. La précision de l'origine des principaux ingrédients est de nature à rassurer les consommateurs par la transparence et la traçabilité qu'elle implique. » Familles Rurales

« Par souci de faisabilité et de pertinence, Coop de France propose plutôt de rendre obligatoire la mention de l'origine des ingrédients primaires ou caractéristiques des produits transformés » Coop de France

En réaction :

« Quelle faisabilité technique et financière pour les TPE ? » CGAD

« Une réglementation européenne (règlement d'exécution n°2018/775) entre en application prochainement en lien avec ce sujet et concernera l'indication de l'origine de/des ingrédient(s) primaire(s) de la denrée. Il semble important de laisser l'opportunité aux opérateurs de s'approprier ces nouvelles règles, et de prendre le recul nécessaire sur l'impact en termes d'information nouvellement transmise. » ANIA

- **Lutter contre les formulations imprécises relatives à l'origine des ingrédients primaires** (« UE » ou « non UE », « La/Le/Les (dénomination de l'ingrédient primaire) ne provient/proviennent pas d [...] (pays d'origine ou lieu de provenance de la denrée alimentaire) » (Coop de France, FNSEA)

« Une réflexion pourrait être réalisée à la Commission Européenne afin que l'affichage de l'origine des ingrédients primaires soit plus coercitif. L'expérimentation française fixée par le Décret n° 2016-1137 du 19 août 2016 relatif à l'indication de l'origine du lait et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédient pourrait être une base de travail à cette réflexion. » Coop de France

- **Rendre l'étiquetage plus clair et plus lisible** (UFC-Que Choisir, CLCV, Coordination Rurale)
 - Regrouper les informations réglementaires les plus utiles aux consommateurs dans un cadre, imprimé en noir sur fond blanc, augmenter la taille minimale définie dans le règlement INCO et simplifier les termes des mentions réglementaires (UFC-Que Choisir)

« Dans le cadre des discussions précédant l'examen par le Parlement du projet de règlement INCO, le BEUC a rappelé les résultats de son étude sur la perception de l'étiquetage réglementaire par les consommateurs européens : 60% d'entre eux ont des difficultés à localiser la liste des ingrédients sur les emballages alimentaires ; 70% ont du mal à comprendre la signification des termes présents dans la liste des ingrédients. La compréhension est d'autant plus difficile que trop souvent les conditions minimales d'une bonne visibilité ne sont pas remplies. » UFC-Que Choisir

En réaction :

« La réglementation est récente et a fait l'objet de beaucoup de discussions lors de son adoption. Peut-on réellement arriver à mieux et former à nouveau les professionnels pour revoir toutes leurs étiquettes ? » CGAD

« Il faut rester réaliste sur les possibilités d'étiquetage sur les produits, étant donné la taille des emballages. L'information sur les emballages peut être complétée par une information dématérialisée (QR code, projet numérique du contrat de filière...) » Coop de France

« Le souhait de disposer davantage d'informations est unanime de la part des consommateurs et les opérateurs y répondent. Or, la taille des emballages est limitée, et les informations obligatoires requises restent conséquentes. Ainsi, la dématérialisation de l'information portée par les acteurs de la filière alimentaire, à travers notamment l'établissement d'un catalogue numérique des aliments, semblent être la solution la plus adéquate et à privilégier pour répondre à cette demande. » ANIA

- Harmoniser les mentions « DLC » (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité minimale) (Restos du Coeur)

« Les notions de dates limite de consommation (DLC) et de date de durabilité minimale (DDM) indiquées sur les produits sont peu explicites pour les consommateurs et génèrent du gaspillage. Il est nécessaire d'aboutir rapidement à une réglementation et à un étiquetage qui mettent fin à cette confusion. » Restos du Coeur

En réaction : « Les dates existantes, à savoir la DLC et la DDM, répondent chacune à des considérations réglementaires précises. La DLC répond à un impératif de sécurité sanitaire tandis que la DDM permet d'informer le consommateur sur la date jusqu'à laquelle la denrée conserve ses propriétés spécifiques (qualités organoleptique et nutritionnelle notamment) dans des conditions de conservation appropriées. Ainsi, c'est un travail permettant une meilleure compréhension par les consommateurs de ces notions et des mentions liées qui doit être mené. À noter, des travaux sont en cours sur le sujet au niveau de la Commission européenne et des Etats membres (sous-groupe « dates de durabilité » au sein de la Plateforme UE de lutte contre le gaspillage alimentaire). » ANIA

2. Engager une réflexion sur le périmètre et les modalités de révision des signes officiels de la qualité et de l'origine

- **Normaliser les démarches relevant d'une « troisième voie »** (agroécologie, agriculture raisonnée, haute valeur environnementale...) afin d'enrichir les outils d'information du consommateur (Coop de France)

« Il existe, dans l'esprit du consommateur, une dichotomie entre les produits dits « conventionnels », respectant les minimas réglementaires, et les produits sous SIQO (Bio, AOP, IGP, STG, Label Rouge). Or, d'autres démarches telles que l'agriculture raisonnée, la haute valeur environnementale ou encore l'agroécologie forment ainsi une alternative, une « troisième voie » et mériteraient d'être normalisées et valorisées au niveau européen » Coop de France

En réaction :

« Il conviendrait alors de veiller à ce que ces démarches soient pilotées par des organismes publics, comme c'est le cas pour les SIQO, afin d'éviter toute dérive (accaparement de la valeur ajoutée de ces productions par les grandes enseignes par exemple) » Coordination Rurale

« D'autres termes mériteraient d'avoir un cahier des charges précis à l'échelle européenne (produits fermiers, produits « de Montagne ». Attention toutefois à ne pas démultiplier les signes officiels ce qui accentuerait le sentiment de confusion chez le consommateur » Confédération Paysanne

- **Développer un logo relatif à l'impact environnemental robuste, unique et validé par les pouvoirs publics** (CLCV)
- **Simplifier les signes officiels de la qualité et les lier avec des plus-values claires et des exigences fortes** (Familles Rurales, Confédération Paysanne)
 - **Réduire le nombre de signes officiels à 3** : conserver **un seul signe officiel pour l'origine des produits** (Celui-ci serait garant à la fois du lieu de fabrication et du fait que les ingrédients caractéristiques sont originaires de la même zone géographique (Les IGP devraient se mettre à hauteur des AOP), **maintenir le signe de l'agriculture biologique** et **maintenir le signe Label Rouge**
 - En mettant en place des minimas qualitatifs sur l'ensemble des dimensions, par exemple des exigences environnementales et gustatives pour les AOP (Familles Rurales, Confédération Paysanne)

« La communication sur ces signes officiels en serait facilitée et permettrait aux consommateurs de mieux les reconnaître dans la masse des logos et autres labels non officiels. Avec des SIQO garants d'une véritable plus-value, le choix du consommateur désireux de viser l'excellence en serait facilité. On peut espérer par ailleurs que le développement de ces signes de qualité entraînera une augmentation globale de la qualité de l'alimentation. » Familles Rurales

« Un tel scénario porte des enjeux forts : les professionnels qui se sont engagés dans ces démarches (au prix d'efforts importants) sont nombreux. L'étude de ce scénario nécessite un travail de réflexion approfondi et concerté. » CGAD

- Réviser régulièrement les exigences en matière de SIQO revues afin de tenir compte selon les signes des innovations, des progrès réalisés par l'ensemble de la production et ainsi rester des modèles (Familles Rurales)

3. En restauration commerciale : étendre le statut d'artisan cuisinier à l'UE et harmoniser les référentiels de formation à l'hygiène

- **Étendre le statut d'artisan cuisinier** à l'Union Européenne (UMIH, Confédération Paysanne)

« Il s'agit ici d'informer le consommateur sur le savoir-faire et les pratiques des restaurateurs afin qu'ils entrent dans les critères de choix du consommateur. À ce titre, le statut d'artisan cuisinier, clairement défini par le décret n°2017-978 du 10 mai 2017, repose sur différents critères obligatoires, notamment une formation (au minimum un CAP de cuisine) et la garantie que sa carte soit 100% « fait maison », c'est-à-dire élaborée à partir de produits crus. Cela représente un gage de savoir-faire et de qualité qui gagnerait à être davantage connu auprès des consommateurs. » UMIH

En réaction :

« Le contexte européen rend difficilement applicable une telle recommandation. En effet, le mot même d'artisan n'a pas son équivalence dans chacun des pays de l'UE. Ce sujet est très complexe car il renvoie aux spécificités de chaque pays de l'UE en la matière ».
CGAD

« Même si le statut d'artisan cuisinier n'est pas applicable dans les autres pays européens, pour des raisons de spécificités culturelles par exemple, son cahier des charges peut servir d'exemple : pour encourager une restauration de qualité, deux aspects complémentaires et indissociables doivent être pris en compte : le savoir-faire du restaurateur et la qualité des denrées brutes qu'il manipule. Le statut d'artisan cuisinier permet en France d'avoir ces deux notions. Il pourrait être intéressant, en complément de notre proposition, de recenser les initiatives des autres pays européens qui allient les notions élémentaires de l'artisan cuisinier dans un cahier des charges similaire, quelle que soit son appellation :

- un minimum de formation en cuisine qui atteste du savoir-faire des cuisiniers (comme le CAP de cuisine au minimum en France)
- une carte 100% « fait maison » avec une cuisine élaborée sur place à partir de produits crus
- une entreprise de petite taille (moins de 11 salariés en France)
- le cuisinier est le chef d'entreprise

Si on retrouve ces éléments ou des éléments comparables dans les cahiers des charges des démarches de qualité d'autres pays européens, des ponts pourraient être faits pour valoriser des restaurants qui adoptent cette démarche de qualité et les faire reconnaître au niveau européen sous une dénomination et/ou un label commun(s). » UMIH

- **Reconnaître la mention « fait maison »** au niveau européen (SYNHORCAT)

« La mention fait maison créée en 2014 en France, répond à une demande de transparence des clients qui s'interrogent légitimement sur les conditions d'élaboration des plats proposés au restaurant. Elle répond également à la volonté des professionnels de voir leur travail, leur savoir-faire, mis en avant. Les professionnels considèrent que le dispositif permet de valoriser les plats « fait maison » et qu'il s'agit d'une démarche positive pour les clients dans la mesure où cela les informe des « vrais » restaurants. »
SYNHORCAT

En réaction : « Le « fait maison » ne suffit pas en lui-même à prouver que le restaurant a une démarche de qualité. Comme indiqué dans notre recommandation sur l'artisan-

cuisinier, il faut à la fois le « fait maison » et un savoir-faire du professionnel, avec une connaissance des techniques culinaires, pour avoir un véritable gage de qualité. Le « fait maison » ne remplit que la moitié de cet objectif et il faut donc aller plus loin. Notre recommandation sur le statut d'artisan-cuisinier et ses possibles équivalents en termes de savoir-faire et d'utilisation de produits bruts dans les autres pays européens va dans ce sens. » UMIH

- **Encadrer au niveau européen les plateformes en ligne proposant des offres de restauration à domicile** (SYNHORCAT)

« Le phénomène du « collaboratif » s'est étendu depuis 2014 à la restauration avec des plateformes (Eatwith, Voulez-vous diner.com...) qui mettent en relation des particuliers pour dîner contre une rémunération. Parmi les particuliers proposant de la restauration à domicile on relève, suite à des constats d'huissier : une absence de formation (permis d'exploitation et hygiène), une absence de déclaration (direction départementale de la protection des populations), une absence d'autorisation (licence d'alcool). Ces règles sont issues de la réglementation européenne. La sécurité et la santé des consommateurs n'est pas garantie par ces nouveaux acteurs, niant les risques d'intoxication alimentaire, de dommages liés à l'alcool ou la sécurité routière. On constate par ailleurs une absence d'équité entre les restaurateurs relevant de l'économie dite traditionnelle qui voient leurs obligations augmenter, et ceux relevant de l'économie dite collaborative qui échappent à tout contrôle officiel. » SYNHORCAT

- Faire une **comparaison des cahiers des charges** des différents pays de l'UE en **matière de formation à l'hygiène alimentaire en restauration commerciale** et harmoniser les référentiels des formations les moins approfondis sur ceux qui le sont davantage, à l'image du référentiel français. Envisager de rendre cette formation obligatoire avant toute ouverture d'un établissement (UMIH)

« Le paquet hygiène paru au niveau européen a permis de créer un socle commun en matière d'hygiène alimentaire, qui inclut notamment une obligation de formation à l'hygiène alimentaire pour les établissements de restauration commerciale. Les cahiers des charges diffèrent cependant entre les États membres et il serait intéressant de faire un comparatif, ne serait-ce que pour évaluer si ceux des autres pays européens sont aussi complets (ou davantage peut-être) que le cahier des charges français. » UMIH

4. Étendre le système du Nutriscore à l'UE et veiller à son évaluation régulière

- **Harmoniser les systèmes d'étiquetage nutritionnel au sein de l'UE** et favoriser le système d'étiquetage Nutriscore. (Coop de France, CLCV)

En réaction :

« Il conviendrait dans un premier temps d'améliorer le Nutriscore qui présente des défaillances de poids, comme celle de pénaliser les produits bruts par rapport aux produits transformés » Coordination Rurale

« Pour plus d'exactitude et afin d'éviter toute confusion avec la déclaration nutritionnelle, rendue obligatoire par le règlement « INCO » sous une forme harmonisée, il conviendrait de parler de systèmes complémentaires d'étiquetage nutritionnel. S'agissant des systèmes complémentaires d'étiquetage nutritionnel, il est rappelé que des travaux sont en cours en vue de proposer les critères d'un système nutritionnel, tel que le NUTRISCORE, harmonisé au niveau européenne. » DGCCRF

« La CGAD ne soutient pas les systèmes d'information nutritionnelle tels que le Nutriscore » CGAD

« Il est majeur de ne pas amalgamer la déclaration nutritionnelle et les formes d'expression et de présentation complémentaires à celle-ci encadrées à l'article 35 du règlement n°1169/2011. Le rapport à venir de la Commission européenne sur l'utilisation de ces formes d'expression et de présentation complémentaires et leur impacts sur le marché intérieur devra être pris en compte. » ANIA

- **Revenir sur l'interprétation du règlement allégation donnée par la Commission Européenne à propos du Nutriscore**, impliquant que son utilisation par un professionnel dans chaque État membre implique pour l'État membre concerné de le notifier à la Commission. (UFC-Que Choisir, Coop de France)

« Sur la base de plusieurs études, le Nutriscore, s'avère être l'étiquetage nutritionnel simplifié le plus performant pour aider les consommateurs à identifier la qualité nutritionnelle d'un aliment. Cependant la récente interprétation du règlement allégation fait par la Commission européenne lèse les consommateurs européens en freinant l'adoption de cet étiquetage par d'autres États membres. » UFC-Que Choisir

- Veiller à l'**évaluation régulière des systèmes d'étiquetage nutritionnel** (Coop de France)

5. Mieux encadrer le marketing alimentaire à l'échelle européenne

- Promouvoir un **marketing alimentaire plus en phase avec les réalités de production** des industries agroalimentaires (Agores, CNA plénier (Avis n°73)

- **Interdire les messages publicitaires** sur les médias (télévision, radio, Internet) et autres supports (jeux notamment) **à l'attention des enfants portant sur des boissons et des produits alimentaires manufacturés particulièrement gras, salés ou sucrés** (UFC-Que choisir, CLCV, Confédération Paysanne)

« Dans le cas des médias linéaires (télévision et radio) cette interdiction doit notamment porter pendant des créneaux horaires qui, sur la base de données de Médiamétrie, sont regardés par un nombre important d'enfants et d'adolescents. »

UFC-Que Choisir

En réaction : « La publicité peut être l'occasion d'apporter des messages concernant la fréquence de consommation ou la taille des portions par exemple. En revanche, il est possible d'aller plus loin dans l'encadrement des pratiques (travail sur des Bonnes Pratiques) » Coop de France

« Les annonceurs sont engagés sur des actions concrètes pour adapter la publicité et le marketing pour prendre en compte les préoccupations de santé publique. La charte alimentaire du CSA évoluée constitue un exemple de dispositif à encourager au niveau européen. » ANIA

- **Limiter le marketing alimentaire** sur les produits ayant des profils nutritionnels moins favorables notamment envers les enfants. Interdire l'utilisation de mascottes dans le marketing alimentaire à destination des enfants. (CLCV)

En réaction : « Il serait préférable de parler d'un meilleur encadrement du marketing alimentaire. L'interdiction des mascottes en est un exemple. » Coop de France

- **Mieux encadrer le recours aux allégations nutritionnelles**
 - **Sanctionner** davantage le **recours aux allégations nutritionnelles trompeuses** (Agores, Coordination Rurale)

En réaction : « Il serait utile de préciser ce que recouvre cette proposition : exprime-t-elle un souhait d'évolution de la réglementation comme semble le suggérer le point infra, une insuffisance des contrôles, des sanctions ? » DGCCRF

- Pour les produits d'alimentation courante, **n'autoriser les allégations nutritionnelles et de santé que pour les nutriments pour lesquels il existe une véritable pertinence nutritionnelle**, notamment pour lesquels il existe des carences majeures pour l'ensemble de la population. En outre

l'utilisation de ces allégations doit être réservée aux aliments conformes au profil nutritionnel défini par l'OMS (UFC-Que Choisir)

En réaction : « Les allégations nutritionnelles et de santé sont encadrées par le règlement (UE) n°1924/2006. Ce règlement ne permet pas de restreindre les allégations aux nutriments pour lesquels il existe des carences majeures pour l'ensemble de la population. La pertinence de ce règlement au regard de ses objectifs (exercice REFIT) est par ailleurs en cours d'examen par la Commission européenne, notamment s'agissant de l'établissement de profils nutritionnels » DGCCRF

- **Interdire l'attribution de dénominations et de codes de présentation similaires à des produits à base de protéines animales pour des produits à base de protéines végétales** (Coop de France, Confédération Paysanne)

« On constate sur le marché européen un certain nombre de produits à base de protéines végétales adoptant des dénominations et codes de présentation similaires à des produits à base de protéines animales. Cette pratique peut amener dans l'esprit du consommateur une certaine confusion. Une interdiction de ces dénominations que nous estimons être trompeuses pour le consommateur, lui permettrait de savoir ce qu'il mange véritablement. » Coop de France

- **Mettre en place des sanctions dissuasives pour les professionnels dont la présentation des denrées alimentaires n'est pas en totale adéquation avec leur composition ou leur mode de fabrication** (Familles Rurales, Coordination Rurale)

« On connaît aujourd'hui l'importance de la présentation de la denrée dans le choix du consommateur (représentation graphique sur les étiquettes, publicités, vocabulaire employé...). Les consommateurs sont confrontés à la répétition de ces présentations qui ne sont pas totalement en accord avec la composition du produit ou son mode de fabrication. Ils perdent alors leurs repères et ne sont plus en mesure d'exercer un choix éclairé. Ils peuvent être finalement déçus ou encore ne plus être en mesure de reconnaître la qualité d'un produit. Cela laisse aussi la place à des critiques (y compris médiatiques) justifiées sur la réalité de la composition du produit et/ou de ses méthodes de fabrication. L'ensemble contribue ainsi à la perte de confiance. » Familles Rurales

En réaction : « Oui, la présentation des produits doit être cohérente avec leur nature et leur mode de fabrication, la communication doit être claire et loyale. Mais des sanctions sont déjà prévues par la réglementation » Coop de France

« Il existe des cadres juridiques européen et français prévoyant des mesures spécifiques pour prévenir tout étiquetage, publicité ou présentation qui pourrait être trompeur. Un certain nombre d'obligations pèse ainsi sur les opérateurs dans le souci d'assurer une protection satisfaisante du consommateur. Dans ce cadre, des sanctions sont prévues. »
ANIA

6. Offrir au consommateur un meilleur accès à l'information

- Réaliser des **campagnes d'information sur la signification des étiquetages alimentaires** (Familles Rurales, Agores, CLCV, Confédération Paysanne, Coop de France, ANIA)

« Une campagne d'information devrait être menée afin de permettre au consommateur de mieux comprendre les mentions présentes sur les produits. Par exemple, « origine UE » implique-t-elle que l'ensemble des étapes ait lieu dans un seul ou plusieurs pays ? Il est également nécessaire d'aider les consommateurs à bien faire la différence entre le lieu de fabrication et l'origine des ingrédients. » Familles Rurales

« Une telle démarche apparaît essentielle pour mieux sensibiliser le consommateur aux informations disponibles sur les étiquettes et l'aider dans sa compréhension. » ANIA

- **Mettre en place une banque de données ouvertes** accessible depuis le code-barre ou QR-code d'un produit permettant d'obtenir un ensemble d'informations sur un produit (Coordination Rurale, Coop de France)

« Cette base de données pourrait permettre de connaître toutes les modifications et ajouts d'ingrédients apportés par les différents intermédiaires et d'appréhender toutes les étapes de transformation du produit » Coordination Rurale

« En ce sens, un projet de catalogue produits est en cours avec GS1, ce qui justifie d'autant plus qu'on peut surmonter les difficultés de l'étiquetage par ce biais » Coop de France

En réaction : *« La mise en place d'un catalogue numérique des aliments permettant d'assurer la fiabilité et la transparence de l'information est un projet en cours de développement dans le cadre d'un partenariat entre les industriels, GS1 et le FFAS. »*
ANIA

- **Mieux informer les consommateurs sur les réalités des pratiques en milieux agricoles, industriels et en restauration**

- **Mieux faire connaître aux euro-citoyens le cadre légal européen des pratiques agricoles** par le biais d'un « code de l'agriculteur européen » ainsi que les bonnes pratiques d'autorégulations des professionnels en rédigeant un « code de bonnes pratiques alimentaires européen » (Coop de France)

« Les pratiques agricoles européennes se sont fortement améliorées. Or, les progrès opérés qui ont permis d'améliorer la qualité des productions sont mal ou pas de tout connus des consommateurs. Ceux-ci, ont, au contraire, tendance à dénoncer certaines des pratiques agricoles qu'ils connaissent mal ». Le code de l'agriculteur européen et le code de bonnes pratiques alimentaires européen pourraient être les supports de valorisation de ces améliorations. » Coop de France

- **Favoriser la connaissance par le convive** des modèles de production agroalimentaire et de restauration collective (Agores)
- **Créer un ensemble de temps forts à l'échelle européenne autour des sujets de l'alimentation**
 - Organiser une semaine européenne de l'alimentation

Idée portée par : le CNA plénier (Avis n°73)²

Appuyée de nouveau durant la consultation par : Confédération Paysanne, Restauco

- Créer des lieux et des moments de rencontre à destination des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire et des consommateurs (CNAFAL)

² Conseil National de l'Alimentation (2014) Communication et Alimentation, les conditions de la confiance. Avis 73

AMBITION 5

Une politique d'éducation à l'alimentation plus ambitieuse

Leviers évoqués

1. Défendre une politique d'éducation à l'alimentation innovante, au travers de formats multiples
2. Défendre une politique d'éducation à l'alimentation innovante dans son contenu

1. Défendre une politique d'éducation à l'alimentation innovante, au travers de formats multiples

- Favoriser le développement des **ateliers culinaires** à l'école (Agores, Confédération Paysanne, Coop de France)
- Favoriser le développement **des jardins partagés** dans les villes (Agores, Confédération Paysanne)

2. Défendre une politique d'éducation à l'alimentation innovante dans son contenu

- **Valoriser les produits locaux de qualité, sans pesticides et issus de l'agriculture paysanne** dans les dispositifs d'éducation alimentaire soutenus par l'UE (Confédération Paysanne)
- **Favoriser une meilleure compréhension de l'étiquetage nutritionnel et des labels (CLCV), et proposer des modules d'éducation à la consommation à l'école dès le plus jeune âge** (signification des signes officiels de qualité et d'origine (SIQO), des étiquetages etc.) (CNAFAL, Confédération Paysanne)
- Créer des programmes d'éducation / des outils de **sensibilisation sur les questions d'équilibre alimentaire** (CLCV, Indecosa CGT), **sur la qualité des produits** (Indecosa CGT), sur les produits en eux-mêmes et sur les modes de production (FNSEA, CLCV)

En réaction : « Les contenus de ces programmes/outils doivent être validés »

- **Donner aux acteurs locaux** (associations de consommateurs notamment) **les moyens de porter cette politique à leur échelle** (Indecosa CGT)
- **Aborder les questions des modes de production des denrées alimentaires** pour rétablir un lien plus fort entre le consommateur et le produit (CLCV, Confédération Paysanne)

AMBITION 6

Une alimentation plus favorable à la santé

Leviers évoqués

1. Mieux encadrer la composition des produits
2. Valoriser les démarches d'innovation répondant aux attentes sociétales via la promotion des contrats de sécurisation
3. Lutter contre la précarité alimentaire en défendant un véritable droit à l'alimentation
4. Favoriser le recours aux produits alimentaires de haute qualité (dont SIQO) dans les marchés publics (écoles, établissements de santé, seniors...) et dans les circuits d'aide alimentaire
5. Développer une politique européenne en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens de manière à leur permettre un meilleur accès aux produits alimentaires de qualité

1. Mieux encadrer la composition des produits

- **Imposer une réduction des quantités de sel et de sucre** dans les produits transformés (FNSEA, Confédération Paysanne)

« Afin d'engager un véritable changement des pratiques pour réduire les quantités de sel et de sucre dans les produits transformés, il conviendrait de renforcer l'efficacité des démarches volontaires et si elles ne portent pas leur fruit de se donner des obligations au niveau européen » FNSEA

En réaction :

« Les produits transformés recouvrent une très grande diversité de produits alimentaires, ce qui rend la voie réglementaire inadaptée pour parvenir à des évolutions au niveau de la composition des produits. Une réflexion plus fine et plus proche de la réalité des productions est à privilégier sur ce sujet. » CGAD

« Il serait préférable de parler d'incitation et de démarches collectives par filières par exemple. » Coop de France

« Une démarche d'engagements durables des entreprises alimentaires doit être privilégiée, sur la base d'objectifs clairement définis, mesurables avec des indicateurs

pertinents et transparents pour les consommateurs. Une mobilisation de l'ensemble des acteurs, au sein d'une instance de dialogue, est nécessaire pour y parvenir. » ANIA

- **Être plus ambitieux dans les processus d'amélioration nutritionnelle des produits**, en fixant notamment des échéances et des calendriers pour limiter les taux de sucre, matières grasses, sel dans les aliments les plus contributeurs (CLCV, Confédération Paysanne)
- Dans le cas des aliments de consommation courante, **réserver l'enrichissement en vitamines et minéraux aux seuls nutriments pour lesquels il existe des carences majeures pour l'ensemble de la population** ; ainsi qu'aux aliments conformes au profil nutritionnel défini par l'OMS (UFC-Que Choisir, Confédération Paysanne, Coop de France)

2. Valoriser les démarches d'innovation répondant aux attentes sociétales, via la promotion des contrats de sécurisation (Coop de France)

« Une entreprise développant un nouveau produit prend aujourd'hui à sa charge à la fois un risque et un coût important. Ce manque de visibilité peut expliquer le fait que certaines entreprises refusent à se lancer dans de l'innovation produit. Afin de soutenir l'innovation, Coop de France propose, dans le cadre général des relations contractuelles entre acteurs économiques, que soit encouragé des « contrats de sécurisation » du donneur d'ordre (enseignes de distribution ou de restauration) au bénéfice des industriels poursuivant un processus d'innovation collaboratif avec son client. » Coop de France

3. Lutter contre la précarité alimentaire en défendant un véritable droit à l'alimentation (Restos du Coeur)

- **Pérenniser et renforcer le Fonds européen d'aide aux plus démunis**

« Il s'agit d'un outil de lutte contre l'insécurité alimentaire indispensable, qui vient en aide à plus de 15 millions de personnes en Europe » Restos du Coeur

- **Développer le don alimentaire** à l'échelle de l'Union européenne sous ses différentes formes (dons agricoles, récupération des invendus des distributeurs...)

« Alors que plus de 40 millions d'européens connaissent des situations de privation matérielle sévère, il est essentiel d'augmenter les ressources destinées à l'aide alimentaire. Le développement du don devrait également contribuer à restaurer la

confiance des citoyens dans leur alimentation, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en encourageant la solidarité européenne » Restos du Coeur

- 4. Favoriser le recours aux produits alimentaires de haute qualité (dont SIQO) dans les marchés publics (écoles, établissements de santé, seniors...) et dans les circuits d'aide alimentaire (Confédération Paysanne)**
- 5. Développer une politique européenne en faveur de de l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens de manière à leur permettre un meilleur accès aux produits alimentaires de qualité (Indecosa CGT)**

AMBITION 7

Une gestion améliorée des crises alimentaires ayant une ampleur européenne

Leviers évoqués

1. Revoir la manière dont les États membres s'organisent afin de gérer les crises alimentaires au niveau européen
2. Organiser un retour d'expériences de chaque crise alimentaire d'ampleur européenne sous l'égide du Conseil Européen de l'Alimentation
3. Veiller à la cohérence et à la complémentarité des messages liés à l'alimentation au niveau européen, notamment en période de crise alimentaire d'ampleur européenne
4. Améliorer la performance des systèmes d'alerte en cas d'incident sanitaire

1. Revoir la manière dont les États membres s'organisent afin de gérer les crises alimentaires au niveau européen

- **Renforcer le pouvoir d'intervention de la Commission lors des crises alimentaires faisant intervenir au moins deux Etats membres** afin que la gestion de la crise soit assurée directement par la Commission (et non plus seulement par l'addition de l'intervention des États membres) et pour ce faire modifier le règlement CE 178 (Alain Soroste (personnalité qualifiée))

« L'intervention de la Commission devrait être automatique dès que la crise concerne au moins deux Etats membres et ne devrait pas attendre une décision des Etats membres ou du Conseil. [Cela impliquerait que] les conditions de cette intervention [soient] établies dans ses principes dans le règlement CE 178/2002 modifié et dans ses modalités d'application dans un acte d'exécution. (...)

Les crises alimentaires impliquant au moins deux Etats membres seraient [ainsi] pilotées à un niveau européen et la Commission mieux identifiée par les consommateurs européens comme un acteur incontournable de l'alimentation. » Alain Soroste

En réaction : *« Il conviendrait surtout de mettre en place une procédure pour que les Etats membres soient plus réactifs entre eux »* Coop de France

2. **Organiser un retour d'expériences de chaque crise alimentaire d'ampleur européenne** sous l'égide du Conseil Européen de l'Alimentation (Alain Soroste, Coordination Rurale, Coop de France)

- Effectuer le retour d'expériences dans les 6 à 12 mois de la fin de la crise
- Faire adopter par le Parlement Européen une résolution approuvant le dit retour d'expériences
- Charger la Commission de mettre en application les recommandations dudit retour d'expériences et de communiquer auprès du public dans des délais déterminés par le Parlement dans sa résolution
- Ces retours d'expériences doivent être réalisés dans une optique de prévention des risques (Coordination Rurale)

En réaction : « *Il serait également positif de communiquer sur les sorties de crises* »
Coop de France

3. **Veiller à la cohérence et à la complémentarité des messages liés à l'alimentation au niveau européen**, notamment en période de crise alimentaire d'ampleur européenne

Idee portée par : le CNA plénier (Avis n°73³et Avis N°79⁴)

Appuyée de nouveau durant la consultation par : SNRC, FCD, CLCV, Coop de France

- **Mieux coordonner les États membres via les services de la commission Européenne**, afin de transmettre des directives claires et identiques aux opérateurs pour certains sont implantés dans plusieurs États membres, et éviter des distorsions d'interprétations nuisibles à la résolution de la crise.

« Tout désordre lié à une incompréhension des mesures préconisées ou des directives imposées par les pouvoirs publics peut alimenter la crise notamment sur le plan médiatique avec des répercussions conséquentes tant pour le consommateur final que pour les parties prenantes dont les opérateurs des filières agricoles et agroalimentaires. » FCD

4. **Améliorer la performance des systèmes d'alerte en cas d'incident sanitaire** (CNAFC, CLCV, Coop de France)

3 Conseil National de l'Alimentation (2014) Communication et Alimentation, les conditions de la confiance. Avis 73

4 Conseil National de l'Alimentation (2017) Gestion de crise et communication, enseignements de la crise de l'ESB`. Avis 79

AMBITION 8

Un dispositif d'évaluation des risques renforcé

Leviers évoqués

1. Rendre plus strictes les procédures d'évaluation avant autorisation de mise sur le marché
2. Renforcer les évaluations sur le caractère potentiel de perturbateur endocrinien d'un composé et ses effets en combinaison avec d'autres composés (effet cocktail)

1. Rendre plus strictes les procédures d'évaluation avant autorisation de mise sur le marché (Confédération paysanne, Agores, AFOC, CNAFC)

- Inciter les professionnels à ne pas utiliser les molécules pour lesquelles l'état de la recherche n'est pas suffisant et que des doutes existent sur les effets santé (Confédération Paysanne, CLCV)

« Tout manque de données relevé par les autorités publiques doit donner droit à un refus d'autorisation de mise sur le marché » Confédération Paysanne

2. Renforcer les évaluations sur le caractère potentiel de perturbateur endocrinien d'un composé et ses effets en combinaison avec d'autres composés (effet cocktail) (UFC-Que Choisir, CLCV, Confédération Paysanne)

« Dans le cas de doutes ou préoccupations particulières sur un composé, la Commission Européenne [devrait] commandite[r] des études indépendantes grâce à un fond abondé par les entreprises pétitionnaires. » UFC-Que Choisir

« La science nous a montré que même entre deux molécules d'apparence inoffensives, des effets cocktail particulièrement dangereux peuvent se produire. Partant de ce constat et du fait qu'il existe un nombre extrêmement important de molécules chimiques dans notre environnement, notre point de vue est que toute autorisation de mise sur le marché d'une nouvelle substance ou d'une nouvelle molécule devrait faire

l'objet, au préalable, d'études combinatoires avec les molécules déjà présentes dans notre environnement » Confédération Paysanne

AMBITION 9

Une recherche mieux orientée

Leviers évoqués

1. Promouvoir une recherche publique européenne indépendante et participative
2. Renforcer la recherche de base sur les comportements et sur les effets des régimes alimentaires sur la santé
3. Orienter la recherche vers le développement de nouveaux outils de traçabilité
4. Conduire davantage de recherches sur les risques liés à l'utilisation d'additifs et d'auxiliaires
5. Valoriser et protéger les lanceurs d'alerte au sein des organismes de recherche européens

1. Promouvoir une recherche publique européenne indépendante et participative (Confédération Paysanne, Coordination Rurale)

« Impliquer les paysans dans les démarches de recherche sur les sujets agricoles dans l'optique de structurer les politiques publiques sur l'alimentation au niveau local et européen. Des axes de recherche peuvent se définir autour de l'amélioration qualitative du mode de production, de transformation et de diffusion. Il est par ailleurs indispensable d'intégrer de manière transversale certains aspects dans la recherche (questions de création d'emploi, d'économie sociale et solidaire, de dynamisation des territoires ruraux et des centres-villes...) » Confédération Paysanne

2. Renforcer la recherche de base sur les comportements et sur les effets des régimes alimentaires sur la santé (INRA, CLCV, Confédération Paysanne)

« La science doit fournir des éléments aux pouvoirs publics, pour définir les stratégies permettant d'influencer et engager les citoyens. » INRA

3. Orienter la recherche vers le développement de nouveaux outils de traçabilité (FCD, Coop de France)

« Les crises successives ont montré la nécessité d'une bonne traçabilité des filières alimentaires, d'une bonne coordination entre instances publiques et opérateurs privés et de l'attribution de moyens conformes aux capacités de l'Union en termes de recherche, de développement, et de mise en œuvre afin de sécuriser lesdites filières. En mutualisant les moyens et en coordonnant les travaux de recherche sur le sujet et les nouveaux outils de traçabilité, l'Union peut accélérer les premiers développements prometteurs en matière de BlockChain par exemple » FCD

« Des évolutions rapides doivent avoir lieu en matière de traçabilité » CLCV

En réaction : *« Le système actuel en matière de traçabilité est déjà efficace pour les paysans et artisans transformateurs au niveau local » Confédération Paysanne*

4. Conduire davantage de recherches sur les risques liés à l'utilisation d'additifs et d'auxiliaires (CLCV, Coordination Rurale)

Il conviendra également d'« inciter les professionnels à ne pas utiliser certaines molécules pour lesquels l'état de la recherche n'est pas suffisant et que des doutes existent sur les effets santé » CLCV

5. Valoriser et protéger les lanceurs d'alerte au sein des organismes de recherche européens (Confédération Paysanne)

AMBITION 10

Une meilleure maîtrise des échanges à l'international

Leviers évoqués

1. Reconnaître l'exception agricole et sortir l'agriculture du contrôle de l'OMC en la plaçant sous le contrôle de l'ONU
2. Harmoniser au niveau européen les normes fiscales, sociales et environnementales pour éviter le dumping entre les pays européens et réhabiliter la préférence communautaire

- 1. Reconnaître l'exception agricole et sortir l'agriculture du contrôle de l'OMC en la plaçant sous le contrôle de l'ONU**
(Coordination Rurale, Confédération Paysanne)

« L'agriculture et l'alimentation ne sont pas des activités économiques comme les autres et pour cette raison ne peuvent pas être soumises au libre marché. L'exception agricole est aujourd'hui une absolue nécessité. Il est urgent de comprendre que l'agriculture détient mondialement les clés du développement, de l'emploi, des migrations et donc de l'équilibre social planétaire. Quel meilleur principe fondateur pour une société confiante dans son alimentation que la reconnaissance de son unicité et de sa richesse ? » Coordination rurale

« Effectivement, les accords OMC ne progressent plus depuis que l'agriculture y a été intégrée et les négociations butent toujours sur le volet agricole, souvent considéré comme monnaie d'échange, et de nombreux secteurs en subissent les conséquences (viande par exemple). » Coop de France

- 2. Harmoniser par le haut au niveau européen les normes fiscales, sociales et environnementales pour éviter le dumping entre les pays européens et réhabiliter la préférence communautaire**
(Coordination Rurale , Confédération Paysanne, Coop de France)

L'EUROPE ET LE CNA

La tenue de la consultation a également constitué une opportunité pour les membres de s'interroger sur le rayonnement du CNA au sein de l'Union Européenne.

Les membres ont considéré avec intérêt les idées suivantes :

- Créer un maillage au niveau européen des représentants des acteurs de la chaîne alimentaire...
- ...aboutissant à la création d'un CNA au niveau européen
- Profiter de ce maillage d'acteurs pour
 - « tester » les avis du CNA au niveau européen
 - partager les retours d'expérience sur diverses questions entre pays, dans le but d'enrichir la lecture des problèmes liés à l'alimentation